

RAPPORT ANNUEL 2022

CA Indosuez

Architects of Wealth



DEPUIS PLUS DE 145 ANS,
L'HISTOIRE DE NOTRE
MAISON S'EST BÂTIE EN
RÉSONANCE AVEC CELLE
DES ENTREPRENEURS
ET DES FAMILLES QUE
NOUS AVONS CONSEILLÉS
PARTOUT DANS LE
MONDE. AUJOURD'HUI,
NOUS ACCOMPAGNONS
NOS CLIENTS,
CONTRIBUANT À LEURS
CÔTÉS À CONSTRUIRE,
GÉRER, PROTÉGER ET
TRANSMETTRE LEUR
PATRIMOINE.

/ sommaire /

01/

5 **LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

02/

9 **INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT**

- 10 Carte d'identité :
notre réseau et nos chiffres clés
- 12 Le Comité de Direction Générale
- 13 Les récompenses
obtenues en 2022
- 15 Message de la Direction Générale
du groupe Indosuez
Wealth Management
- 16 Décrypter et éclairer :
bilan 2022 et perspectives des
marchés financiers 2023
- 18 Poursuivre et progresser :
les faits marquants 2022
- 20 Ambitions 2025 :
les essentiels du nouveau
plan à moyen terme

03/

23 **RAPPORT DE GESTION 2022 CA INDOSUEZ**

- 25 Message de la direction générale
CA Indosuez
- 26 Rapport de gestion 2022
- 37 Rapport sur le gouvernement
d'entreprise
- 46 Projet de texte des résolutions
- 49 Nos implantations actives

04/

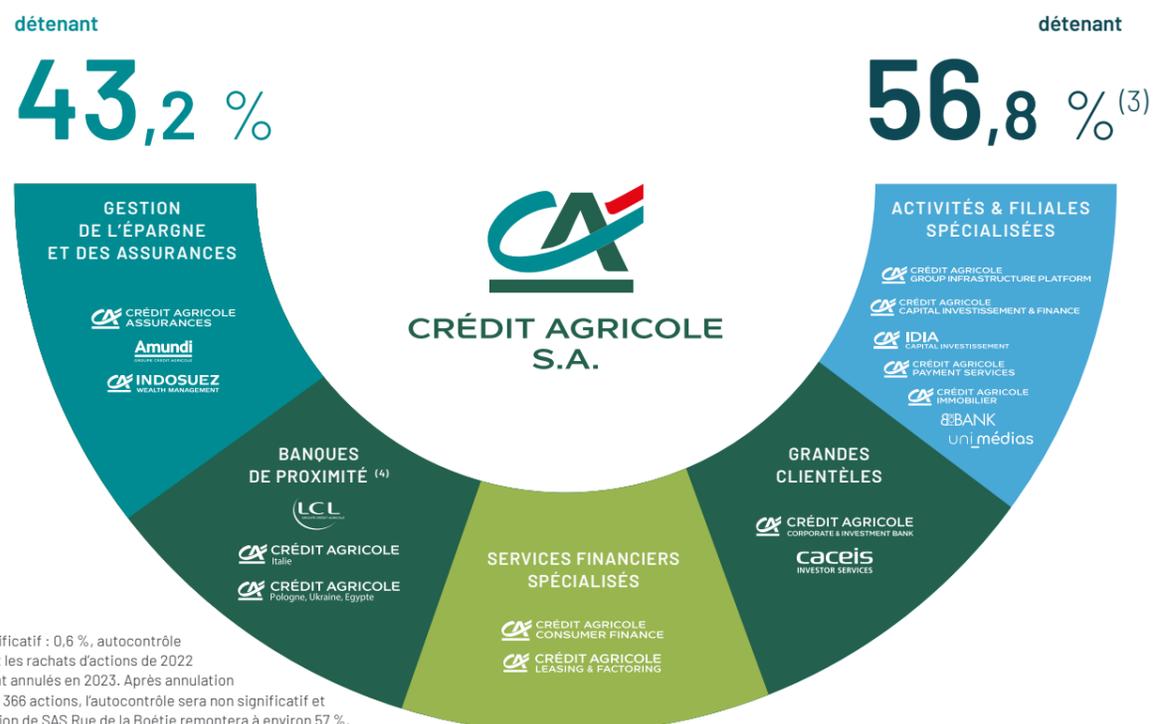
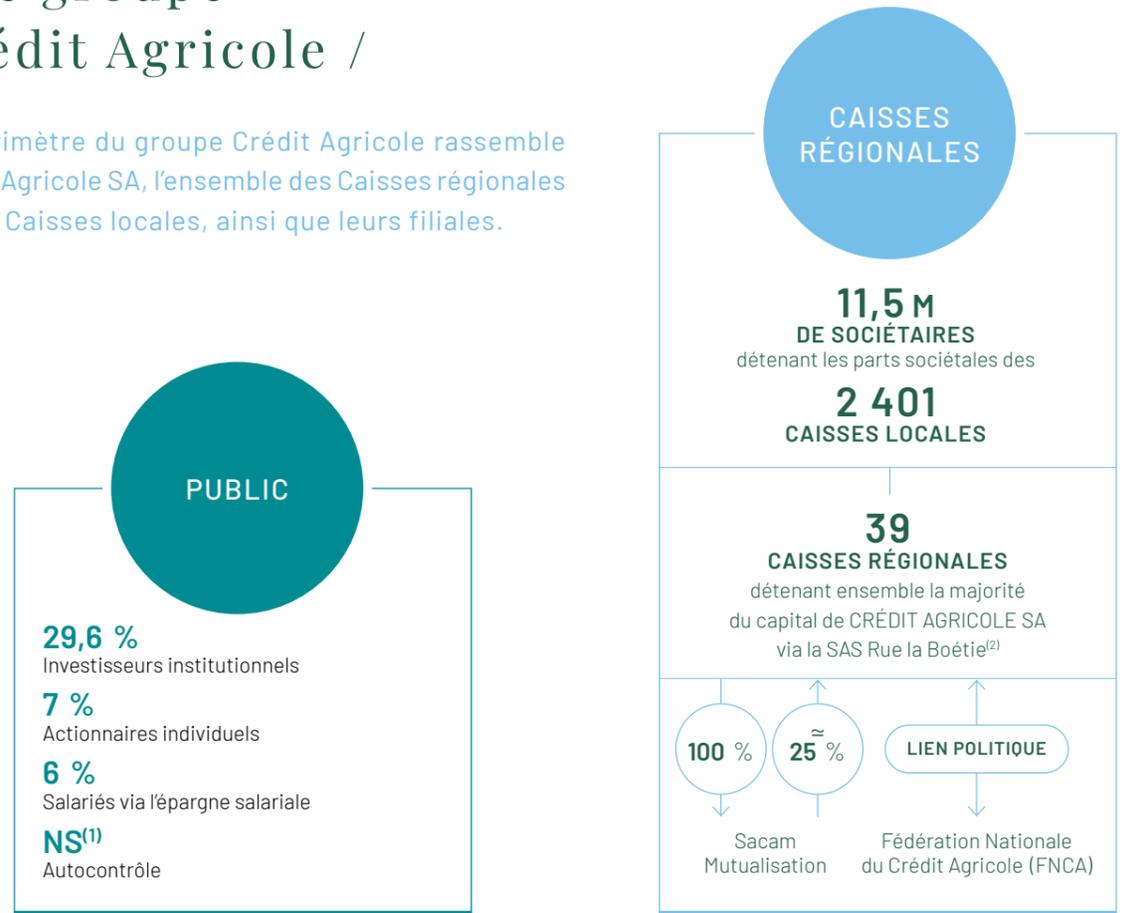
51 **ÉTATS FINANCIERS - COMPTES INDIVIDUELS 2022**

01 /

LE GROUPE
CRÉDIT
AGRICOLE

/ Le groupe Crédit Agricole /

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) Non significatif : 0,6 %, autocontrôle intégrant les rachats d'actions de 2022 qui seront annulés en 2023. Après annulation de 16 658 366 actions, l'autocontrôle sera non significatif et la détention de SAS Rue de la Boétie remontera à environ 57 %.

(2) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(3) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole SA.

(4) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

/ La banque universelle de proximité /

Notre modèle unique de banque universelle de proximité repose sur l'association étroite des banques de proximité avec les métiers spécialisés. Ensemble, nous offrons à tous nos clients, par tous les canaux, une palette complète de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins.





021

INDOSUEZ
WEALTH
MANAGEMENT

/ Carte d'identité /

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de Gestion de Fortune du groupe

Crédit Agricole, 10^e banque au monde par la taille du bilan*. Façonné par plus de 145 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, le groupe Indosuez Wealth Management propose sur 10 territoires une approche sur mesure et internationale permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Ses collaborateurs apportent des conseils experts, un service d'exception et une vision globale pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel. Ils intègrent également dans leur proposition de valeur l'ambition d'accompagner les transitions vers un développement plus durable et une économie plus responsable.

3000 COLLABORATEURS DANS 10 TERRITOIRES

- 1858** Naissance de la Compagnie du Canal de Suez.
- 1875** Naissance de la Banque de l'Indochine.
- 1876** Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais).
- 1920** Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise).
- 1922** Naissance du Crédit Foncier Monaco.
- 1975** Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et Union des Mines.
- 1996** La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole.
- 2016** Adoption de la marque unique : Indosuez Wealth Management.
- 2017** Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong SAR et Singapour.
- 2018** Crédit Agricole Private Banking Services devient Azqore et s'allie à Capgemini pour devenir une nouvelle référence mondiale des services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires.
- 2019** Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management et adoption d'une marque unique : Indosuez Wealth Management.
- 2021** La Banque Privée Internationale de Société Générale choisit Azqore pour son offre de gestion des systèmes d'information et des opérations de back-office.



/ Chiffres clés /

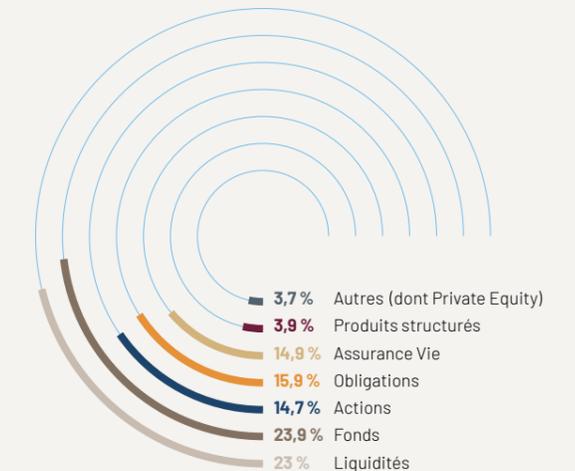
ACTIFS CONFIÉS 130 MDS €

ACTIFS CONFIÉS

Avec près de 130 milliards d'euros d'actifs sous gestion (au 31/12/2022), Indosuez Wealth Management figure parmi les leaders mondiaux de la Gestion de Fortune. En dépit des conditions de marchés défavorables en 2022, le Groupe a enregistré une collecte nette record de 4,1 milliards d'euros. Ses résultats solides traduisent la diversification de ses activités, la pertinence de sa stratégie et la bonne dynamique commerciale. La proposition de valeur d'Indosuez s'est renforcée notamment sur les segments du crédit, des actifs réels et de l'offre responsable. Il a accompagné un nombre croissant de nouveaux clients dont des clients très fortunés (UHNWI).

ALLOCATION D'ACTIFS

Une allocation d'actifs diversifiée, traduction de notre ambition de protéger et faire fructifier le patrimoine de nos clients.

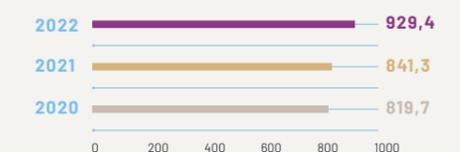


UNE APPROCHE LOCALE ET UN ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

RÉSULTATS 2022

Sur l'année 2022, le produit net bancaire sous-jacent du métier Gestion de Fortune s'établit à 929 millions d'euros, en augmentation de +10,5 % par rapport à l'année 2021 (+7,1 % à change constant), grâce à la bonne dynamique commerciale et la hausse de la marge d'intérêt ayant permis de compenser les effets marché défavorables sur le stock. Les charges hors FRU sont en hausse de +9,5 % (+5,5 % à change constant) à 771 millions d'euros, principalement liées aux investissements IT et digitaux, ainsi qu'aux rémunérations variables. L'effet ciseaux sur l'année 2022 est ainsi positif à +1,0 point de pourcentage (+1,5 point de pourcentage à change constant). Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +16,1 % pour s'établir à 155 millions d'euros. Au final, le résultat net part du groupe atteint 113 millions d'euros, en hausse de +9,5 % sur l'année 2022 et au plus haut niveau historique depuis dix ans.

PNB (M€)



*The Banker - juillet 2022

/ Le comité de direction générale /

au 31/12/2022



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez



Olivier Chatain
Directeur Stratégie,
Juridique et Transformation,
CA Indosuez



Anne-Laure Branellec
Directrice des
Ressources Humaines,
CA Indosuez



Jean-Christophe Droguet*
Directeur de l'Audit Inspection,
CA Indosuez
*invité permanent



Romain Jérôme
Chief Digital Officer,
CA Indosuez



Olivier Przydrozny
Directeur de
l'Organisation et des
Systèmes d'information,
CA Indosuez



Charlotte de Chavagnac
Directrice de la
Communication,
CA Indosuez



Alexandre Ledouble
Directeur Financier,
CA Indosuez



Olivier Carcy
Directeur Général,
CA Indosuez Wealth
(Europe)



Pascal Exertier
Directeur Général,
Azqore



Guillaume Rimaud
Directeur Général
Business Unit France,
CA Indosuez



Marie Delesalle
Directrice des
Client Service Officers,
CA Indosuez



Pierre Masclat
Directeur Général Adjoint
en charge du Développement,
CA Indosuez



Bastien Charpentier
Directeur Général Adjoint en
charge du Fonctionnement,
CA Indosuez



Mathieu Ferragut
Directeur Général,
CFM Indosuez Wealth



Andras Takaacs
Directeur Risques et
Contrôle Permanent,
CA Indosuez



Isabelle Denoual Frizzole
Directrice de la Conformité,
CA Indosuez



Marc-André Poirier
CEO,
CA Indosuez (Switzerland) SA

/ Les récompenses obtenues en 2022 /



Outstanding Private Bank for
Sustainable and Ethical Investment
2022 Winner



PRIVATE BANKING & WEALTH MANAGEMENT
SWITZERLAND CONFERENCE & AWARDS 2022



MONACO
6th consecutive year



LUXEMBOURG
2nd consecutive year

Message de la Direction Générale du Groupe Indosuez Wealth Management

En 2022, dans un environnement marqué par un conflit armé aux portes de l'Europe et un brutal changement de paradigme caractérisé par une hausse de l'inflation et des taux ainsi que par une forte volatilité induite des marchés, nous avons obtenu des résultats solides qui, pour certains, atteignent des niveaux inégalés.

Le résultat d'exploitation en forte progression et le niveau élevé du résultat net illustrent la pertinence de notre stratégie qui a permis de renforcer la résilience de notre modèle économique mois après mois.

Tout en consolidant ses fondamentaux, notre Maison a également prouvé son utilité auprès de ses clients et de la société et poursuivi sa trajectoire de transformation.

Le talent, les expertises et l'engagement de nos collaborateurs ainsi que leur capacité à bâtir en commun se sont une nouvelle fois révélés dans les nombreux chantiers structurants qui composent notre projet d'entreprise.

Concernant le **Projet Client**, nous enregistrons une collecte nette record de nouveaux capitaux signe du renforcement continu de l'attractivité de notre marque. De nombreux clients UHNW nous ont rejoints et ont déposé des montants d'actifs importants séduits notamment par la profondeur de notre offre et notre qualité de service. Notre dynamique commerciale a été portée par le renforcement de notre proposition de valeur sur les actifs réels et notre offre responsable et aussi par la poursuite du développement de notre activité de financement.

Des initiatives ESG notables ont été concrétisées dans le cadre de notre **Projet Sociétal** dont notre premier financement immobilier durable à Monaco, le lancement de la solution d'investissement innovante et à composante responsable Indosuez Blue Cycle. Nous avons également proposé en Espagne le premier fonds d'investissement du pays spécialisé dans la reforestation.

Sur le terrain, les collaborateurs d'Indosuez ont cette année encore exprimé leur implication en faveur d'un environnement plus durable et d'une économie plus responsable et inclusive dans le cadre du mécénat de compétences et d'initiatives solidaires multiples.

Indosuez a en outre réaffirmé le sens de ses engagements au profit de l'eau, l'éducation l'économie circulaire et l'inclusion qu'il traduit dans l'objet de ses fondations, ses opérations de mécénat et ses initiatives aux côtés de partenaires dont La Fondation de la Mer, Plastic Odyssey, L'Institut Océanographique de Monaco.

Sur le **Projet Humain**, les plans d'actions volontaristes en faveur de la mixité, du développement personnel ou encore de la jeunesse se sont poursuivis auprès de collaborateurs qui ont été nombreux à témoigner de leur satisfaction dans l'Indice de Mise en Responsabilité (IMR).

Afin de toujours mieux servir ses clients, de renforcer l'engagement et la performance de ses équipes, et d'améliorer son efficacité, Indosuez a poursuivi son plan de transformation managériale en deux actes dont le premier s'est achevé fin 2022.

Le Groupe a poursuivi sa transformation digitale. Cette année encore, elle a contribué à améliorer le parcours de nos clients avec, par exemple, le lancement d'une nouvelle plateforme digitale leur permettant d'accéder à notre univers d'investissement en toute autonomie. Elle s'exprime également à travers notre offre, nos process, mais aussi notre efficacité opérationnelle.

En 2023, nous nous appuyerons sur la dynamique actuelle pour poursuivre notre développement.

En dépit des incertitudes multiples, nos collaborateurs en Belgique, à Dubaï, en Espagne, en France, à Hong Kong, en Italie, au Luxembourg, à Monaco, à Singapour ou encore en Suisse sont plus que jamais mobilisés pour continuer à progresser et à innover avec l'ambition de toujours mieux servir nos clients.



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Pierre Fort
Président
CA Indosuez

/ Décrypter et éclairer /



Delphine di Pizio Tiger
Responsable Monde
de la ligne métier Asset Management
CA-Indosuez

L'année 2022 aura été marquée par un scénario géopolitique aussi inattendu qu'imprévisible. Rien ne laissait présager que les tensions larvées depuis l'invasion de la Crimée en 2014 déboucheraient sur un conflit majeur aux portes de l'Europe.

Cet événement historique a totalement bouleversé le scénario économique et financier de 2022, en accentuant les tensions inflationnistes et la crise énergétique qui était déjà engagée depuis l'été 2021. La perte de confiance des investisseurs et des consommateurs européens a renforcé les tendances récessionnistes qui pèsent sur l'activité économique. Aux États-Unis, ces tensions inflationnistes persistantes ont amené la Réserve fédérale américaine (Fed) à normaliser sa politique monétaire via le relèvement de ses principaux taux directeurs. Avec plus de 400 points de base (pb) de hausse de taux en moins d'un an, nous avons assisté au resserrement monétaire le plus rapide depuis les années 70.

Cette inversion brutale des politiques monétaires a eu des conséquences significatives sur les marchés financiers, conduisant à une forte correction des marchés actions, qui restent fondamentalement sensibles aux taux d'intérêts. Plus globalement, les principales classes d'actifs (actions et obligations) ont corrigé de concert ainsi que les « valeurs refuges » comme l'or réduisant cette année l'intérêt de la diversification et offrant peu d'alternatives aux investisseurs en dehors du monétaire et du dollar.

Ce scénario inattendu revêt aussi une dimension structurelle, menant à penser que nous assistons en réalité à un changement de paradigme, balayant ainsi un certain nombre de certitudes. Notre dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie a mis l'accent sur la vulnérabilité de nos modèles industriels. Par ailleurs, au rang des idées remises en question figure le concept d'une paix durable en Europe, une certaine forme de mondialisation laissant place à une recherche d'autonomie stratégique. On pense également au nouveau mode de capitalisme en Chine, déjà engagé en 2021, remettant en cause le statut de moteur de l'économie mondiale de l'Empire du Milieu. Citons aussi l'idée balayée depuis l'automne 2021 que l'inflation était temporaire et que les taux d'intérêts resteraient durablement à un faible niveau.

La réponse apportée en urgence par les banques centrales à l'inflation et par les gouvernements à la crise énergétique donne naissance à un nouvel équilibre de politique économique diamétralement opposé à celui qui prévalait depuis la crise financière de 2008. Une politique monétaire restrictive accompagnée d'une politique budgétaire expansionniste (en particulier en Europe en raison de la crise énergétique) a été mise en place. Elle se traduit par des déficits publics élevés et la poursuite de la hausse des ratios de dette / PIB. Le principal danger de ce nouveau *policy mix* réside dans une moins grande soutenabilité des dettes publiques. Dans ce contexte difficile, les entreprises ont été la principale source de résilience, avec des résultats qui continuent de surprendre positivement et des marges plus solides qu'attendues, même si les perspectives sont révisées à la baisse.

Alors que nous sommes entrés dans l'année chinoise du lapin d'eau, symbole de prospérité, de paix, d'adaptation, de richesse et de chance, les investisseurs ne doivent pas céder au pessimisme. Premièrement, l'inflation a commencé à montrer des signes de fléchissement aux États-Unis, laissant entrevoir une pause monétaire et une possible inversion de la politique de la Fed en fin d'année 2023. Deuxièmement, les données macroéconomiques ne se dégradent pas autant que l'on pouvait le craindre, à l'instar de l'Allemagne dont le PIB au 3^e trimestre est ressorti en croissance positive en dépit des tensions énergétiques. Enfin, l'élément clé reste la Chine, qui, malgré des sujets de désendettement long terme, est en train de se réouvrir avec un fort potentiel pour la consommation interne à court terme.

En 2023, tous les facteurs précités pourraient conduire à un redémarrage de l'activité et des marchés actions. Les obligations d'entreprises offrent désormais un rendement attractif qui devrait encore s'améliorer cette année. Enfin, après une décennie de règne des actions, c'est probablement la bonne nouvelle de ce nouvel environnement : le retour du rendement.

« UN NOUVEL
ÉQUILIBRE
DE POLITIQUE
ÉCONOMIQUE
DIAMÉTRALEMENT
OPPOSÉ À CELUI QUI
PRÉVALAIT DEPUIS
LA CRISE FINANCIÈRE
DE 2008 »

/ Poursuivre et progresser /

ENGAGEMENTS



- Lancement de la solution d'investissement innovante à composante solidaire co-construite avec Crédit Agricole CIB, **Indosuez Blue Cycle**, (EUR 430 000 de dons en faveur de Plastic Odyssey, l'Institut océanographique de Monaco et la Fondation de la Mer).
- Lancement du 1^{er} fonds d'investissement spécialisé dans la **reforestation** en Espagne.
- Renouvellement pour 3 ans du partenariat entre CFM Indosuez et l'**Institut océanographique de Monaco**.
- Signature de 4 nouveaux partenariats par la **Fondation Indosuez en Suisse** en faveur de projets environnementaux ayant un impact à la fois social et économique.
- Soutien de la **Fondation Hëllef fir d'Natur** au Luxembourg visant à soutenir la protection du patrimoine culturel vivant.
- Partenariat avec l'**incubateur WILLA** pour soutenir son programme d'accélération 100 % digital JUMP visant à accompagner des entrepreneures francophones grâce à un parcours pédagogique.

ATTRACTIVITÉ

- Plus haut niveau de **collecte** depuis 10 ans à EUR 4,1 milliards.
- Lancement des fonds obligataires **Buy & Hold**.
- **24 nouveaux clients UHNWI** (actifs confiés supérieurs à EUR 100 millions).
- Création d'une **filiale immobilière**.
- Acquisition avec LCL et CA Immobilier de **Brilhac**, société spécialisée en immobilier d'entreprise.
- Gestion de Patrimoine : 23 000 nouveaux mandats, soit près de 200 000 au total.
- Nombreux **awards** remportés dont « Best Bank » à Monaco pour la 6^e année consécutive et au Luxembourg pour la 2^e année consécutive.
- Mobilisation des équipes pour la prise de participation majoritaire d'Indosuez dans Wealth Dynamix en 2023, une fintech qui fournit des solutions de gestion du cycle de vie des clients aux acteurs de la Gestion de Fortune et de la gestion d'actifs à travers le monde.

TALENTS

- Lancement de l'**Indice de Mise en Responsabilité (IMR)**, l'instrument de mesure de la transformation culturelle et managériale du groupe Crédit Agricole.
- Poursuite du plan de transformation managériale : 240 managers formés.



- 32 % de **femmes** dans les instances dirigeantes du groupe Indosuez.
- Renforcement de l'accueil des **jeunes** (triplément des recrutements de VIE en CDI, premier employeur de VIE en Suisse, stages d'observations...).
- Formation d'une nouvelle promotion de **mentorat** par les membres du Comité de Direction Générale en faveur de 14 collaboratrices.

INNOVATION

- Lancement d'une **plateforme digitale** permettant aux clients en mandat Advisory d'accéder à l'univers d'investissement d'Indosuez.
- Première **signature électronique** émise chez Indosuez au Luxembourg.
- Déploiement de la **double authentification** e-banking via l'application mobile au Luxembourg.
- Lancement de l'**application Indigita** permettant aux collaborateurs d'accéder aux règles de gestion des risques transfrontaliers.
- Formation de 150 collaborateurs à la **méthode agile**.
- Mobilisation des équipes pour une migration réussie de Société Générale Private Banking en Suisse sur la plateforme technologique d'**Azqore** (filiale spécialisée dans l'exécution de systèmes d'information et dans le traitement d'opérations bancaires pour les acteurs de la Gestion de Fortune) en janvier 2023.

RESPONSABILITÉ



- 1^{er} financement **immobilier durable** à Monaco.
- Initiatives multiples destinées à contribuer à la **réduction de notre empreinte carbone** de 30 % entre 2019 et 2025 puis de 50 % entre 2019 et 2030 sur la consommation d'énergie, la flotte de véhicules et les déplacements professionnels.
- Intégration des **notations ESG** dans les relevés de portefeuilles des clients.

ANNIVERSAIRES

- **100 ans** de CFM Indosuez.
- **10 ans** de la **Fondation Indosuez** en Suisse.
- **20 ans** de Private Equity (EUR 7 milliards d'investissements dans plus de 2 000 sociétés privées en Europe de l'Ouest, en Asie et aux États-Unis – Taux de rendement annualisé > 12,9 %).

/ Ambitions 2025 : les essentiels du nouveau plan à moyen terme /

L'année 2022 marque le lancement d'un nouveau plan à moyen terme (PMT) dénommé « Ambitions 2025 » qui porte les objectifs du groupe Indosuez pour les 3 prochaines années. À la fois ambitieux et innovant, il est construit pour permettre à Indosuez de répondre aux tendances de fond de son marché et aux évolutions des besoins de ses clients. Il s'agit de poursuivre et progresser pour toujours mieux servir les clients grâce aux initiatives adoptées autour de 6 axes : le projet client, le projet sociétal, le projet humain, le digital et Azqore, la conformité et l'efficacité opérationnelle.

PROJET CLIENT

Répondre de manière organisée et systématique à l'ensemble des besoins en immobilier de nos clients.

Conserver notre leadership sur le Private Equity.

Développer notre offre B2B.

Renforcer la conquête de clients « NextGen ».

Poursuivre la dynamique commerciale engagée afin de répondre à tous les besoins de nos clients.

PROJET SOCIÉTAL

Accompagner nos clients dans la transformation durable de l'économie.

Déployer une offre alignée avec l'engagement net-zéro à horizon 2050 du groupe Crédit Agricole.

Incarner le projet sociétal dans le quotidien de nos collaborateurs pour que tous soient acteurs du changement.

PROJET HUMAIN

Amplifier la transformation de notre culture pour encourager la mise en responsabilité, en proximité et la performance au service de nos clients.

Amplifier nos actions en faveur de la jeunesse, de la mixité et de la diversité.

Développer les compétences de nos collaborateurs au travers de la formation, des mobilités et du pilotage de projets de transformation.

DISPOSITIF DE CONFORMITÉ

Renforcer la conformité dans la chaîne de valeur d'Indosuez afin de répondre aux besoins de nos clients.

DIGITAL & TRANSFORMATION - AZQORE

Encourager l'autonomie de nos clients et l'adoption des outils par nos collaborateurs.

Consolider la position d'Azqore comme acteur de référence et fournisseur de solutions intégrées, technologiques, digitales et opérationnelles pour les banques privées.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Renforcer notre efficacité et notre agilité grâce à des process simplifiés et communs.



03 /

RAPPORT
DE GESTION 2022
CA INDOSUEZ

Arrêté par le Conseil d'administration
en date du 3 février 2023

et

soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire
en date du 20 avril 2023

UNE SÉCURITÉ GARANTIE PAR NOTRE
APPARTENANCE À L'UN DES GROUPES
BANCAIRES LES PLUS SOLIDES AU MONDE.

UNE GAMME DE PRODUITS ET DE SERVICES À FORTE VALEUR
AJOUTÉE, ACCESSIBLE DANS TOUTES LES IMPLANTATIONS.

UNE RELATION CLIENTÈLE PERSONNALISÉE
INHÉRENTE À NOTRE TAILLE HUMAINE.

/ Message de la direction générale CA Indosuez

Si l'année 2022 restera dans les esprits comme une période particulièrement volatile dans le secteur financier, Indosuez Wealth Management affiche à l'inverse un bilan satisfaisant et ce dans la continuité des années précédentes. Quelques mois après la fusion de nos entités en France, l'exercice écoulé nous a permis de consolider notre organisation et d'engranger de bons résultats.

Grâce à une activité commerciale dynamique, les revenus ont progressé. Le produit net bancaire France a bénéficié d'une forte croissance, en hausse de 22 %. Nos relations d'affaires avec l'ensemble des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole ont permis de générer un solide flux d'activité. Nos experts ont ainsi traité durant l'exercice 950 dossiers, ce qui constitue un niveau record. Plus de 200 000 mandats en gestion de patrimoine, dont 23 000 nouveaux et une collecte nette dépassant 500 millions d'euros, ont été confiés à Indosuez Gestion.

Notre encours de fortune, porté par un niveau de collecte exceptionnel dépassant 4 milliards d'euros, soit le double de l'année 2021, a finalement atteint son plus haut historique à 38 milliards d'euros.

L'année restera également celle du lancement d'Ambitions 2025, notre nouveau Plan à Moyen Terme (PMT). S'il reprend plusieurs initiatives structurantes de notre précédent PMT, il contient surtout tous les éléments qui vont nous permettre de répondre aux tendances de fond du marché. Volontariste tout en étant réaliste, il s'inscrit dans la continuité et vise à accélérer notre dynamique commerciale et notre trajectoire de transformation.

Parmi les autres chantiers initiés en 2022, je retiens aussi le regroupement réussi de nos équipes parisiennes au sein de notre siège Paris-Lancereaux. Outre le développement d'une offre de produits et d'un accompagnement spécifique de la communauté UHNWI, la création d'une filière Immobilière devrait également nous permettre de développer notre offre d'investissement dans ce secteur, notamment au travers des Club Deals.

J'y associe enfin nos avancées en matière environnementale et sociétale, visibles dans nos offres, avec l'intégration des notations ESG dans les relevés de portefeuilles de nos clients, et traduites dans notre quotidien d'entreprise par nos actions en matière de réduction de notre empreinte carbone.

La recherche de sens, d'impact et d'utilité a constitué un des axes majeurs de l'année 2022. Elle doit plus que jamais demeurer un thème central de nos échanges avec nos clients.



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

/ Rapport de gestion

2022 /

Arrêté par le Conseil d'administration en date du 3 février 2023 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 20 avril 2023

Résultats (en k€)	2022	2021
Produit net bancaire	230 274	189 392
Total des charges d'exploitation	-139 654	-131 903
Résultat brut d'exploitation	90 620	57 489
Coût du risque	-10	1 846
Résultat net sur actif immobilisé	-10 046	-4 377
Impôts sur les sociétés	-1 251	-7 825
Résultat net	79 312	47 133

DES RÉSULTATS EN HAUSSE EN 2022

Le PNB de l'année 2022 intègre une forte hausse des dividendes reçus.

Les revenus en lien avec l'activité commerciale progressent : la volatilité à la baisse des marchés actions a orienté une partie de la clientèle vers des produits structurés incluant des couvertures ; la progression des encours génère son volume de commissions liées, l'offre produits se développe fortement.

La Société est structurellement collectrice de liquidité ; la hausse des taux est favorable non seulement en générant un nouveau complément de revenus mais également en faisant disparaître le PNB négatif supporté depuis plusieurs années. La marge d'intérêts s'affiche en forte progression.

Une activité commerciale élevée

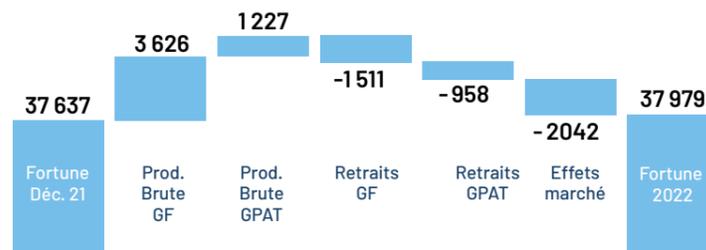
La qualité de relations d'affaires construites et adaptées avec l'ensemble des Caisses régionales, notamment dans l'identification, le sourcing et le suivi des dossiers, permet un flux solide de démarches. 950 dossiers ont été présentés à la Société, un niveau record. Le développement des offres, notamment pour les grands clients ou sur des nouveaux thèmes (mandats RSE par exemple) et du crédit, aide au succès des affaires face à la concurrence et permet d'élever le niveau moyen des dossiers.

Malgré la baisse des marchés financiers, l'encours de fortune est porté par un niveau de collecte exceptionnel de +2,4 Mds€ et atteint un plus haut historique de 38 Mds€. Le nouveau segment de

clientèle UHNW – très grande fortune – contribue pour +1 Md€.

Évolution de la Fortune : sur l'année, la fortune est en hausse de 342 M€ et atteint 38 Mds€.

La production nette de la Gestion de Fortune atteint 2 115 M€.



La production nette de la Gestion de Patrimoine est de 269 M€.

La part du courtage assurance-vie ressort à 26,9 Mds €, soit 71 % des encours.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2022 sont proposées dans le projet de résolutions du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Société.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	79 311 589,40 €
Report à nouveau	23 860 088,28 €
soit un bénéfice disponible de	103 171 677,68 €

ainsi qu'il suit :

Réserve légale	3 965 579,47 €
Dividendes aux actionnaires	75 183 151,93 €
Report à nouveau	24 022 946,28 €
TOTAL	96 335 724,28 €

Le dividende unitaire s'élève à 1,93 € par action.

Composition du capital social de la Société

Capital social : 584.325.015 euros
Valeur nominale des actions : 15 euros
Nombre d'actions par actionnaire : CRÉDIT AGRICOLE CIB : 38 955 000
INDOSUEZ PARTICIPATIONS : 1

Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

(en euros)	2019	2020	2021
Dividende par action	0,00	0,00	1,80

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

ACTIVITÉ DES FILIALES EN 2022

CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA

La société CA Indosuez (Switzerland) SA, société de droit suisse au capital de 1.025.946 KCHF dont le siège social se situe à Genève, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de banque commerciale et de financement de matières premières, a réalisé un PNB de 366.949 KCHF en 2022 contre 333.695 KCHF en 2021.

Son résultat net avant distribution (courant avant impôt (ou son résultat net)) s'établit à 60.330 KCHF. Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 1.621.664 KCHF contre 1.614.733 KCHF en 2021.

CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)

La société CA Indosuez Wealth (Europe), société de droit luxembourgeois au capital de 415 000 000 € dont le siège social se situe 39, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, spécialisée dans la banque privée, a réalisé un PNB de 168,8 M€ en 2022 contre 118,5 M€ à fin 2021.

Son résultat net s'établit à 82,4 M€.

Ses capitaux propres s'élèvent à 535,9 M€ contre 458,6 M€ en 2021.

CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de 3 % pour atteindre 15,5 Mds€ fin 2022 contre 15,2 Mds€ fin 2021.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de +1.414 M€, dont +569 M€ sur les OPC tous souscripteurs et +845 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion est en baisse de 17 % et atteint 48,2 M€, contre 58,4 M€ réalisés en 2021. Le résultat brut d'exploitation ressort à 31,2 M€, également en baisse de 22 % par rapport à l'exercice 2021. Le résultat net au 31 décembre 2022 s'établit à 23,2 M€ contre 29,1 M€ en 2021.

AZQORE SA

La société Azqore SA, société de droit suisse au capital de CHF 7 292 000 dont le siège social se situe à Lausanne (Suisse), spécialisée dans la sous-traitance informatique et le back office pour le compte d'établissements bancaires ou financiers tiers a réalisé un chiffre d'affaires de 168,4 MCHF en 2022 contre 190,2 en 2021.

Son résultat courant avant impôt s'établit à -28 MCHF.

Ses capitaux propres s'élèvent à 71 MCHF contre 52,1 MCHF en 2021.

Nous n'avons pas d'élément à communiquer sur les autres entités à ce stade.

PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le développement des produits, les projets de rationalisation et l'arrivée de solutions digitales, permettent d'aborder l'année 2023 en confiance.

Le rapprochement des équipes de Montrouge et du 17 Lancereaux va contribuer à l'efficacité opérationnelle et au dynamisme collectif.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive – entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 – selon la taille de la société.

Une exonération de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales existe pour les filiales et les sociétés contrôlées dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé dépassant les seuils si la société mère présente ces informations de manière détaillée par filiale ou société contrôlée et à condition que la filiale ou la société contrôlée indique dans son propre rapport de gestion comment accéder à ces informations.

Au vu des critères en question, la Société n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif. L'information est disponible dans le rapport financier annuel / document d'enregistrement universel de CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RÉSULTATS STATUTAIRES

Compte de résultat social synthétique - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

(en milliers d'euros)	2022	2021	Variation en %
Produit net bancaire	230 274	189 382	21,6 %
Total des charges d'exploitation	-139 654	-131 903	5,9 %
Résultat brut d'exploitation	90 620	57 489	57,6 %
Coût du risque	-10	1 846	-100,5 %
Résultat net sur actif immobilisé	-10 046	-4 377	129,5 %
Résultat avant impôt	80 564	54 958	46,6 %
Impôts sur les bénéfices	-1 251	-7 825	-81 %
Résultat net	79 312	47 133	68,3 %

Contexte

L'exercice 2022 fait suite à un exercice 2021 exceptionnel en termes de performance, en lien avec le rebond des marchés financiers à la sortie de crise de la Covid-19.

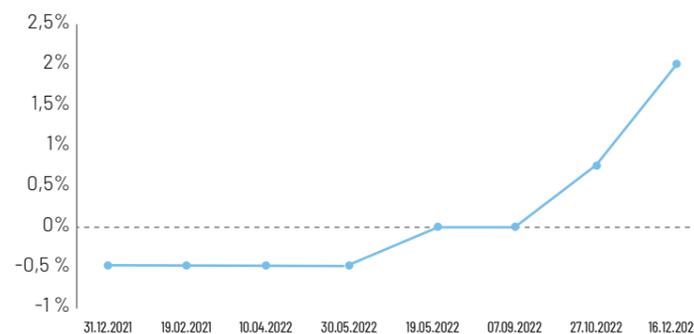
Le contexte de marché en 2022 a été moins favorable en lien avec l'impact géopolitique du conflit russo-ukrainien, un contexte inflationniste et une politique de resserrement monétaire mis en œuvre par la BCE qui devrait se poursuivre en 2023 par un processus de réduction de bilan.

La forte reprise de l'inflation a conduit les banques centrales à relever leurs taux directeurs pour tenter de la maîtriser, ce qui a mis sous pression les marchés à la fois obligataires et actions.

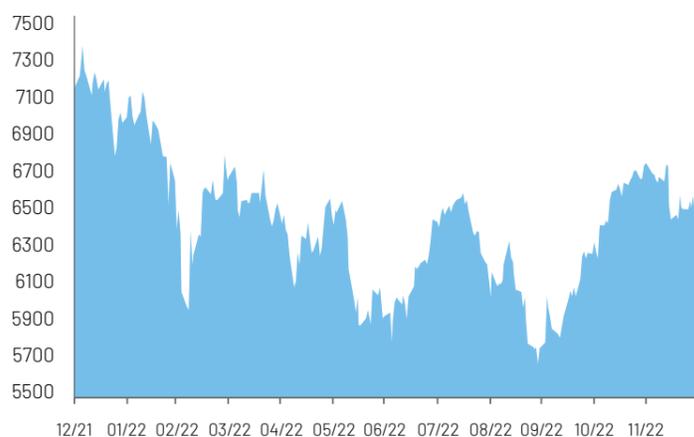
Le taux des obligations de l'État français à 10 ans est passé de 0,20 % le 31 décembre 2021 à 3,11 % le 31 décembre 2022.

Le deuxième semestre de l'année 2022 a été marqué par 4 hausses des taux BCE.

Évolution du Taux de dépôt BCE en 2022



En France, l'indice CAC 40 a démarré l'année à 7 153 points et clôture à 6 474 points soit -9,5 % sur l'année.



Indices	Performance YTD (au 30/09/2022)
EURO STOXX 500	-20,99 %
CAC 40	-17,67 %
Topix	-13,09 %
S&P 500	-11,94 %
MSCI Europe	-17,38 %
MSCI EM Asia	-17,37 %
MSCI EM Latina America	19,58 %

Les performances des indices sont converties, le cas échéant, en euros. Les performances des indices sont calculées dividendes/coupons réinvestis. Source : Factset.

Commentaires du Compte de résultat

Le PNB à 230,3 M€ progresse de 40,9 M€.

La marge d'intérêt est en progression de 15,1 M€. L'effet hausse des taux directeurs sur les dépôts y contribue pour +6 M€. Les encours moyens de crédit s'accroissent de 300 M€ et génèrent un revenu additionnel de 1,4 M€. La hausse des taux permet également de réaliser des revenus de 5 M€ sur les opérations de couverture sur les crédits. Les revenus liés au TLTRO à 2,8 M€ sont en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2021.

Les commissions affichent une hausse de 8,2 M€. La volatilité des marchés et le contexte géopolitique

avec le conflit en Ukraine ont orienté certains clients vers des produits structurés proposant une sécurisation des encours. Les commissions associées sont en progression de 5 M€.

La hausse cumulée des encours de 2021 et du premier semestre 2022 génère des commissions de gestion additionnelles.

La hausse importante des dividendes montre des situations singulières dans leur capacité de distribution pour 4 entités sur 5.

CAIWAM est stable.

Pour CA Indosuez Gestion, le dividende élevé de 2022 intègre la distribution d'une partie des réserves et RAN accumulés.

Pour CAIWE, les résultats nets ont été négatifs jusqu'en 2020 à la suite de l'intégration de l'Italie. Le résultat 2021, positif de 6 M€ prête à distribution.

Pour CAIS, la dividende 2022 est réalisé selon les normes groupe. En 2020, le résultat social était en perte compte tenu de provisions et pertes sur des dossiers Trade / Commodities. Le dividende versé en 2021 a été prélevé sur les réserves et RAN.

Les dividendes de CFM remontent via une cascade de deux holdings. Les dividendes reçus par la Société en 2021 correspondent au résultat de l'année 2018 et sont en ligne avec l'activité de l'entité. Il n'y a pas de dividende au titre de l'année 2019 et remonté en 2022 à la Société compte tenu de l'application de l'instruction de la BCE de suspendre les versements de dividende dans le domaine bancaire en lien avec la crise de la Covid-19.

Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille » est en retrait de 5,2 M€.

Le résultat des couvertures des titres de participation en devise est en retrait de 3 M€ à +2 M€ en 2022 contre un produit de 5 M€ en 2021. La dépréciation du TRS qui sert à couvrir les bonus différés génère une charge de -2,1 M€ en 2022.

Le poste « autres produits d'exploitation » est en hausse de 5,2 M€.

Les frais d'assistance technique refacturés aux autres entités IWM progressent de 3 M€ à 15,2 M€ en 2022. La cession du portefeuille « SIAM 2 » génère 1,7 M€. Les Frais généraux s'élèvent à 139,7 M€ en progression de 7,8 M€.

Les charges de personnel représentent 80 M€ et 56 % des frais, elles progressent de 1,3 M€ (+1,7 %). Les frais informatiques atteignent 33,8 M€ et 24 % des frais, ils affichent une hausse importante de 11,7 M€. Les développements S2i, le digital et les services des entités groupe Crédit Agricole sont en progression.

Les autres frais d'exploitation se réduisent de -5,2 M€. Les honoraires sont en baisse de -3 M€ et les taxes de -1,7 M€ principalement grâce à la diminution du taux de la CVAE.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 90,6 M€ en 2022 contre 57,5 M€ en 2021.

Le coût du risque est à 10 K€. Les quelques reprises sur le débouclage de dossiers anciens au profit de la Société viennent compenser les dotations en hausse de 0,4 M€ sur les buckets 1 et 2.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à -10 M€ et se compose d'une perte de -6,1 M€ sur la cession de l'entité CA INDOSUEZ Wealth Brazil et d'une dépréciation de certains modules de S2i pour -3,9 M€.

Le résultat net est de 79,3 M€ versus 47,1 M€ en 2021.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La Société a acquis le 25 janvier 2023 une participation de 70 % dans la société Wealth Dynamics Limited, une entreprise technologique basée à Londres. Son acquisition a vocation à compléter le dispositif technologique en aval du système d'information S2i pour l'ensemble du métier IWM et les clients externes. Le prix d'acquisition est de 27 MGBP.

BILAN STATUTAIRE

Bilan social synthétique

Actif

Actif (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations en %
Caisse, Banques centrales	1 910 967	794 357	141 %
Créances sur les établissements de crédit	492 230	1 494 013	-67 %
Opérations avec la clientèle	1 786 870	1 495 203	20 %
Parts dans les entreprises liées et autres titres	3 012 028	2 878 444	5 %
Immobilisations incorporelles et corporelles	41 747	49 761	-16 %
Comptes de régularisation et autres actifs	151 871	136 443	11 %
TOTAL DE L'ACTIF	7 395 713	6 848 221	8 %

Passif

Passif (en milliers d'euros)	2022	2021	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	1 968 520	2 022 159	-3 %
Comptes créditeurs de la clientèle	2 398 084	1 765 335	36 %
Comptes de régularisation et autres passifs	148 632	185 872	-20 %
Provisions	23 048	26 618	-13 %
Capitaux propres	2 857 429	2 848 237	0 %
dont Primes d'émission	2 158 195	2 158 195	0 %
dont Résultat de l'exercice	79 312	47 133	68 %
TOTAL DU PASSIF	7 395 713	6 848 221	8 %

Le total du bilan s'élève à 7.396 Mds€ à fin 2022, à comparer à 6.848 Mds€, soit une augmentation de 0.547 Mds€.

Au passif, **les dépôts** progressent de +633 M€ ; les dépôts à vue sont en retrait de -123 M€ tandis que les dépôts à terme passe de 22 M€ en 2021 à 816 M€ au 31 décembre 2022.

Les opérations interbancaires tiennent compte d'un emprunt en CHF de +1 600 M€ qui finance en partie les titres de participation de CAIS. Il est complété par 300 M€ d'opérations ALM Evergreen dans le cadre de la gestion du ratio NSFR : la Société emprunte à CAIWE à moyen terme (18 mois).

À l'actif, le **poste « Participations »** augmente de 133 M€. La variation du CHF sur les titres de participation des entités suisses génère une hausse de 98 M€. Une augmentation de capital de 35 MCHF a été conduite au profit de Azqore. Ces éléments sont complétés par la cession de l'entité au Brésil pour -5 M€ et l'acquisition d'une participation dans la société immobilière Brilhac pour 6 M€ (société Holding 20).

Les crédits clientèle sont en progression de 290 M€. Le développement du segment UHNW y participe pour +485 M€ dont 2 dossiers pour 250 M€. Le reste de l'activité est en retrait : les incertitudes géopolitiques et économiques conduisent les clients à rembourser leur crédit et à limiter les crédits lombards.

Le poste **« opérations interbancaires »** intègre la facilité de dépôts apportée à la Banque de France pour 1875 M€. Il est complété par 300 M€ d'opérations ALM Evergreen pour la gestion du ratio NSFR : la Société prête à CAIWE à court terme (< 6 mois).

Dettes fournisseurs

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes, de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce. Les délais de paiement pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

La Société se distingue sur ce point en étant la meilleure entité de tout le groupe Crédit Agricole S.A. avec un délai de seulement 19 jours en 2021.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2022 :

	Délai de Règlement des factures 2022					
	Entre 1 et 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 120 jours	De plus de 120 jours	Total factures 2022
Montant total	58 697 962,53	10 146 945,50	2 454 961,44	178 961,26	107 056,46	71 585 887,19
Pourcentage en montant	82 %	14 %	3 %	0 %	0 %	100 %
Nombre total	43	102	21	7	142	315
Pourcentage (en nombre)	1 %	2 %	0 %	0 %	2 %	5 %

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2021 :

en K€	Article D. 441.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	44	17	7	120	188
Montant total des factures concernées HT	1 476 655	8 541	- 1 606	43 435	1 527 025
% du montant total des achats HT de l'exercice	3,48 %	0,02 %	0,00 %	0,10 %	3,60 %

(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	27	27
Montant total des factures exclues	- 95 850	- 95 850

Ces soldes n'incluent pas les opérations bancaires et connexes.

Créances clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Créances clients au titre du 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Créances clients au titre du 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue.

Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2022 dans le cadre de la certification des comptes s'élève à 263 K€, répartis entre EY et PWC.

Des missions annexes ont été menées dont 46 K€ dans le cadre d'une mission Cybersécurité, 21 K€ au titre d'une mission SWIFT et 12 K€ au titre d'une mission d'accompagnement de travaux FRU.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 2 857 M€ contre 2 848 M€ en 2021.

Communication sur les charges somptuaires et les charges non déductibles (Code général des impôts - articles 223 quater et 39-4 et Code général des impôts articles 223 quinquies et 39-5)

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2021.

Prises de participation

Au regard des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, la Société a acquis 20 % du capital de l'entité Holding 20.

CONTRÔLE INTERNE

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SOLIDE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de

ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits) et des changements d'organisation et d'outils.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole est restée le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 379 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) référencés dans l'outil de gestion des contrôles couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de Contrôle Permanent trimestriels, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale. Les travaux visant à améliorer les résultats des contrôles qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants ont été poursuivis.

Les évolutions 2022 ont essentiellement concerné la mise à jour du plan de contrôles relatif à la prévention de la fraude

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle s'est à nouveau poursuivi à un rythme très soutenu : progression des autorisations et des utilisations sur l'année de près de, respectivement, 21 % et 19 %. La Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé ; comme ces dernières années, aucune provision individuelle pour risque de crédit n'a été enregistrée au cours de l'exercice. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 a par ailleurs représenté une dotation nette de 0,4 M€ en 2022 (après une reprise nette de 0,9 M€ l'année précédente).

Enfin, s'agissant du « Plan de Continuité d'Activité », les dispositifs ont été testés en 2022 et sont en cours d'adaptation face aux nouveaux scénarios de menace concernant la « sécurité informatique », le niveau global est satisfaisant ; des actions d'amélioration ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre.

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, service Contrôle Permanent/Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

Comme les années passées, et conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité et de risque opérationnel. L'ensemble du plan de contrôle et des résultats continue d'être centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon

le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration

GESTION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques annuel - en 2022, comme chaque année, il s'est réuni en fin d'année - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties - outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt - sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

LE RISQUE DE CRÉDIT

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Fonctionnement et Risques. Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Risques du Métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées généralement courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de nouveaux clients, de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le CRÉDIT Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se

concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible : aucun nouveau dossier individuel de crédit provisionné en 2022 ; les défauts sont très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de banque privée.

L'exposition au risque de contrepartie est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'on observe une augmentation de l'ordre de 21 % en termes d'autorisations et de l'ordre de 19 % en termes d'utilisations par rapport au 31 décembre 2020 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2022, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle; et
- sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés (étant noté que l'activité a été déléguée à CA Indosuez Wealth (Europe) depuis le 1^{er} juillet 2021) a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie et de son ALM à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement « Held to Collect » (HTC).

Au 31 décembre 2022, les portefeuilles de la Société sont essentiellement constitués des positions suivantes :

- Activités Trésorerie et ALM : prêts interbancaires ;
- Portefeuille de dérivés : contrats d'échanges de taux d'intérêt et de change.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- risque de contrepartie interbancaire ;
- risque de change ;
- risque de taux en sensibilité (modèle interne), et ;
- risque de taux en Value at Risk (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi en gap de taux fixe par le Comité « Asset and Liability Management » (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la cellule Risques de Marché en second niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :

- la Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans le reporting « Risques de marché » diffusé trimestriellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et au Trésorier du métier Gestion de Fortune.

Le risque de contreparties

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :

- des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps ; options de change...),
- de la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du Comité Contreparties.

Ce Comité réunit au moins une fois par an ; le dernier Comité a eu lieu le 22 décembre 2022 en présence de la Direction Générale, de la Direction des Risques et la Salle des Marchés à Luxembourg.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives. Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en France et de leur notation, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein de la Société est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de Crédit Agricole CIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues *a minima* annuellement par le Comité Contreparties de la Société puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB.

Le risque de change

La limite de risque de change est revue annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit la Direction Générale, la Direction Financière, la Salle des Marchés et la Direction des Risques.

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Société (comptant et terme), en dehors des positions de change structurelles et opérationnelles gérées par l'ALM. La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par la Société.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

La « Value At Risk » (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99 %. Il s'agit d'une VAR historique 1 an / 1 jour 99 %.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

Description des outils et de la méthodologie

Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit et suivi à partir des nouveaux outils S2i et GAP.

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivantes :

- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables,
- Opérations en devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY et autres devises) ;

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.

Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

Le risque de liquidité et de financement

Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole. L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le LCR calculé s'élevait à 375 % au 31 décembre 2022, contre 152,51 % au 31 décembre 2021.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et / ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle...).

Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité. En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA). Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	19 961	16 446	14 343	47 133	79 312
Participation des salariés	1 488	837	1 422	3 500	1 258
Coût du risque	-2 569	- 535	709	1 846	- 11
Dotation aux amortissements et provision immobilisation	2 040	3 698	5 133	- 5 537	- 5 470
Impôts sur les sociétés	2 269	664	- 565	- 7 825	- 1 251
Résultat net avant impôt, participation salariés, amortissement provision	23 189	21 110	21 042	39 117	73 837
Résultat après impôt et participation des salariés et avant amortissement et provisions	19 432	16 609	20 185	43 442	73 831
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	38 955 001	38 955 001
Résultat par action	3,51	3,55	3,65	1,12	1,90
Résultat après impôt et participation des salariés, amortissement et provisions	19 961	16 446	14 343	47 133	79 312
Nombre d'actions	5 529 966	5 529 966	5 529 966	38 955 001	38 955 001
Résultat par action	3,61	2,97	2,59	1,21	2,04
Montant de la masse salariale					
Salaires	31 118	32 348	30 978	45 175	46 910
Dot. frais de personnel brut	1 573	845	1 535	2 423	2 313
Repr. frais de personnel brut	- 464	- 1 047	- 831	- 4 267	- 4 351
Transfert de charges				- 159	- 86
	32 227	32 146	31 682	43 172	44 787
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	17 597	18 079	17 600	22 963	22 058

/ Rapport sur le gouvernement d'entreprise /

Arrêté par le Conseil d'administration
en date du 3 février 2023

et
soumis à l'approbation
de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
en date du 20 avril 2023

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE 2022 PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ART. L 225-37-4 1° DU CODE DE COMMERCE)

MONSIEUR PIERRE FORT

Président du Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ
Directeur Général	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES
Administrateur	IFCAM
Gérant	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC
Membre du Conseil de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT
Administrateur	EDOKIAL

MONSIEUR JACQUES PROST

Directeur Général

Directeur Général	CA INDOSUEZ
Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
Président du Conseil d'administration	AZQORE
Administrateur représentant permanent de CA INDOSUEZ	LESICA
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MONSIEUR FRANCK ALEXANDRE

Administrateur

Président	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE
Président	CAISSE LOCALE BEAUMES DE VENISE
Président	FNCA - COMITÉ FILIÈRES VINS ET SPIRITUEUX
Président	FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE
Administrateur	SOFIPACA
Administrateur	CA INDOSUEZ
Administrateur	GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
Membre	FNCA - COMMISSION FINANCES ET RISQUES FNCA - ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS FNCA - RÉUNION PLÉNIÈRE FNCA - COMITÉ LOGEMENT ET TERRITOIRES FNCA - COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
Vice-Président	ASSOCIATION SYNDICAT AOC GIGONDAS
Vice-Président	ASSOCIATION DE GESTION CERFRANCE AFGA
Gérant Associé	EARL FRANCK ALEXANDRE

MADAME VALÉRIE BAUDSON

Administratrice

Directrice Générale	AMUNDI
Président	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
Administratrice	CA INDOSUEZ
Censeur	PREDICA
Directrice Générale Adjointe	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Président du Collège des Investisseurs	PARIS EUROPLACE
Membre du Comité Stratégique	ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA GESTION FINANCIÈRE (AFG) <i>Échu en 2022</i>

MONSIEUR HUGUES BRASSEUR

Administrateur

Directeur Général	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE
Administrateur	FONCARIS SA
Membre du Comité des Engagements	FONCARIS SA
Membre du Conseil de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC
Administrateur représentant permanent de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE	VEGEPOLYS VALLEY <i>Échu en 2022</i>
Administrateur	CA INDOSUEZ
Membre du Comité des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ
Président du Conseil d'administration	CA HOME LOAN SFH
Président du Comité des Risques	CA HOME LOAN SFH
Président du Conseil d'administration	SAS SACAM MACHINISME
Président du Comité Exécutif	SAS JOHN DEERE FINANCIAL
Gérant	SCI BRASSEUR DIBOINE
Gérant	SCI BRASSEUR DIBOINE 2
Membre du Comité de pilotage AGILOR	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Co-Sponsor du Comité de pilotage True Sale	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MADAME BÉNÉDICTE CHRÉTIEU

Administratrice

Directrice des Ressources Humaines	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Membre du Comité Exécutif	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administratrice	CA INDOSUEZ
Administratrice	CRÉDITO VALTELLINESE SPA
Administratrice	IFCAM
Administratrice	DIFCAM
Administratrice	CACEIS SA
Administratrice	CACEIS BANK
Administratrice	FONDATION OPEJ-BARON EDMOND DE ROTHSCHILD
Administratrice	FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ADOLPHE DE ROTHSCHILD

MADAME MARIE-CLAIRE DAVEU

Administratrice

Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles	KERING	
Membre du Comité Exécutif	KERING	
Administratrice	CA INDOSUEZ	
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administratrice	ALBIOMA	Échu en 2022
Administratrice	SPAC TRANSITION	Échu en 2022
Membre du Conseil de Surveillance	PONANT	
Membre du Comité des Risques	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité Stratégique et de la RSE	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité des Rémunérations	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administratrice	ENGIE	

MONSIEUR PHILIPPE DUMONT

Administrateur

Directeur Général Adjoint	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Directeur Général	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA	
Directeur Général	PREDICA	
Membre du Comité Exécutif	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administrateur	CA INDOSUEZ	
Administrateur	PACIFICA	
Administrateur	SPIRICA	Échu en 2022
Administrateur	ADICAM	
Administrateur	CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP	
Membre du Comité d'audit	CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP	
Administrateur	LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL	
Administrateur	KORIAN	
Administrateur représentant permanent de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	CRÉDIT AGRICOLE CRÉDITOR INSURANCE - CACI	
Représentant légal de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société présidente	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS - CAAS	
Censeur	LA MÉDICALE DE FRANCE - MDF	Échu en 2022
Membre du Comité de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES - CAIT	
Président du Comité de Surveillance	FINTECH / INSURTECH VENTURE	
Président, représentant permanent de PREDICA	FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATIONS	

Vice-Président	CRÉDIT AGRICOLE VITA SPA	
Vice-Président	GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	
Membre AG au titre de la FFA	MEDEF	
Président	PDK INVEST	Échu en 2022
Conseiller	FONDATION CRÉDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE	

MADAME MERIEM ECH-CHERFI

Administratrice

Directrice de la Stratégie	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING
Membre du Comité des Nominations	CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING
Représentante permanente de CRÉDIT AGRICOLE S.A. au Conseil de Surveillance	CRÉDIT DU MAROC
Membre du Comité d'Audit et des Risques	CRÉDIT DU MAROC
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES
Administratrice	CFM INDOSUEZ WEALTH

MADAME CATHERINE GALVEZ

Administratrice (jusqu'au 31 mai 2022)

Directrice des Relations avec les Caisses Régionales	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administratrice	CFM INDOSUEZ
Administratrice	CA INDOSUEZ
Administratrice	CAMCA COURTAGE
Administratrice	CAMCA MUTUELLE
Administratrice	FONCARIS
Administratrice	ADICAM
Membre de la Commission de Gestion Provisoire (CGP)	CAISSE RÉGIONALE DE LA CORSE
Membre du Conseil de Surveillance	SEFAG
Membre du Comité des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ
Représentante de CRÉDIT AGRICOLE S.A. au Conseil de Gestion	UNI-MEDIAS

MADAME MICHÈLE GUIBERT

Administratrice

Directrice Générale	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL COTES D'ARMOR
Présidente	VILLAGE BY CA COTES D'ARMOR
Présidente	OSCARS DES ENTREPRISES DES COTES D'ARMOR
Administratrice	CA INDOSUEZ
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE PROTECTION ET SECURITE - CAPS
Administratrice	UNEXO
Administratrice	INSTITUT DE FORMATION DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL - IFCAM
Administratrice	MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE DES COTES D'ARMOR - MEDEF 22
Administratrice	AMUNDI GROUP
Administratrice	SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DE DIRECTION - SNCD
Administratrice	NEW COFILMO TP
Membre du Conseil de Surveillance	SQUARE HABITAT BRETAGNE
Membre du Conseil de Surveillance	ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES DE DIRECTION DG - ANCD
Membre de la Commission de Transformation et Performance - CTP	FNCA <i>Échu en 2022</i>
Membre du Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire	FNCA
Membre et Rapporteuse de la Commission Vie Mutualiste et Identité du CA - CVMI	FNCA
Membre et Rapporteuse Adjointe du Comité Transformation Qualité et Fonctionnement - CTQF	FNCA <i>Échu en 2022</i>
Membre du Comité de Groupe Projet Sociétal	FNCA
Membre de la Commission Finances & Risques - CFR	FNCA
Secrétaire Générale	CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE - CAEB <i>Échu en 2022</i>
Membre du Comité des Risques	AMUNDI GROUP
Membre de l'Association	TROPHÉES DU TOURISME DES COTES D'ARMOR
Membre du Comité Filière Productions Animales	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MONSIEUR JEAN-YVES HOCHER

Administrateur

Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA
Administrateur	CA INDOSUEZ
Président du Comité des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ
Vice-Président & Administrateur	UNION DE BANQUES ARABES & FRANÇAISES (UBAF)
Associé Unique	JEAN-YVES HOCHER CONSEIL

MADAME ISABELLE JOB-BAZILLE

Administratrice

Directrice des Études Économiques	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administratrice	CA INDOSUEZ
Administratrice	MUTUELLE PARISIENNE DE CRÉDIT (CAISSE LOCALE PARIS-LAFAYETTE) <i>Échu en 2022</i>
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA
Administratrice	FONDATION POUR L'AGRICULTURE ET RURALITÉ DANS LE MONDE - FARM
Administratrice	PREDICA
Membre du Comité d'Audit et des Comptes	PREDICA
Administratrice	PACIFICA
Administratrice	LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL
Administratrice	CERCLE TURGOT
Administratrice	IDIA
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE

MONSIEUR PIERRE METGE

Administrateur

Directeur Pilotage et Impulsion du Projet de Groupe	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administrateur	CA INDOSUEZ	
Administrateur	FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	
Administrateur	FIRECA EXPÉRIMENTATIONS	Échu en 2022
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER	
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE CRÉDITOR INSURANCE	
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE SERVICES IMMOBILIERS - CA-SIM	
Président	UNI-MEDIAS	

MONSIEUR DIDIER REBOUL

Administrateur

Responsable du Pôle ETI	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING (CACIB)	
Membre du Comité de Direction	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING (CACIB)	
Président	CA TRANSITIONS A	Échu en 2022
Président	CA TRANSITIONS B	Échu en 2022
Président	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT - CARD	
Président	CRÉDIT AGRICOLE AGRICULTURE	Échu en 2022
Président	SOFIPAR	Échu en 2022
Président	IDIA	Échu en 2022
Président	IDIA PARTICIPATIONS	Échu en 2022
Président	IDIA DÉVELOPPEMENT	Échu en 2022
Président	SOFAGRI PARTICIPATIONS	Échu en 2022
Président	CRÉDIT AGRICOLE PARTENARIAT	Échu en 2022
Président	CA GRANDS CRUS	Échu en 2022
Président	CAMA (ex. SODICA)	
Président	GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	Échu en 2022
Président	CACIF	Échu en 2022
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE EGYPT	
Administrateur	FONCARIS	
Membre du Conseil de Surveillance	SEFA	Échu en 2022
Membre du Comité de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	
Administrateur et Représentant Permanent de CA PARTENARIAT	SOFIPROTEOL (Groupe AVRIL)	Échu en 2022

MONSIEUR ERIC VIAL

Administrateur

Président	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE	
Président	CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES	
Administrateur	ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS DE CAISSES RÉGIONALES	
Administrateur	CA INDOSUEZ	
Administrateur	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE	
Administrateur	CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES	
Administrateur	FÉDÉRATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DU CRÉDIT AGRICOLE - AURA	
Président	CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT	
Administrateur	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administrateur	CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DE LA MUTUALITÉ (GROUPAMA ET MSA), DE LA COOPERATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE - CRMCCA	
Administrateur	SAS RUE DE LA BOÉTIE	
Administrateur	SACAM PARTICIPATIONS	
Administrateur, représentant de la CRMCCA	CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL - CESER	Échu en 2022
Membre	BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNCA	
Membre du Comité des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ	
Membre du Comité d'Audit et des Risques	CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT	
Co-Gérant	GAEC DE LA MARINIÈRE	

RÉMUNÉRATION

Pour information, la rémunération totale brute versée aux administrateurs éligibles au titre de l'exercice 2022 s'élève à 67.200 euros.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

/ Projet de texte des résolutions /

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	79 311 589,40 €
Report à nouveau	23 860 088,28 €
soit un bénéfice disponible de	103 171 677,68 €

ainsi qu'il suit :

Réserve légale	3 965 579,47 €
Dividendes aux actionnaires	75 183 151,93 €
Report à nouveau	24 022 946,28 €
TOTAL	103 171 677,68 €

Le dividende unitaire s'élève à 1,93 € par action. Le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin 2023.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 avril 2023

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

	2019	2020	2021
	0,00	0,00	1,80

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

TROISIÈME RÉOLUTION

AJUSTEMENT DE PRIME DE FUSION

L'Assemblée Générale rappelle que :

- le projet de fusion par voie d'absorption de la société CA Indosuez Wealth (Group) par la Société a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 30 juin 2021, avec effet au 1^{er} juillet 2021 à 00h01 ;
- la troisième résolution à l'ordre du jour de cette assemblée générale, relative à l'« augmentation corrélative du capital social, approbation spéciale des dispositions relatives à la prime de fusion et à son affectation », a été adoptée à l'unanimité ;
- cette résolution visait une prime de fusion d'un montant de 2.216.802.027,73 €, à inscrire au passif du bilan de la Société à un compte « prime de fusion » sur lequel porteraient les droits des actionnaires de la Société ;
- ce compte « prime de fusion » avait été immédiatement réduit d'un montant de 128.050.356 €, suite à la réduction de capital opérée par voie d'annulation des actions auto-détenues (ayant absorbé sa maison-mère CA Indosuez Wealth (Group), la Société s'était vue par voie de conséquence transmettre ses propres actions) ;
- la prime de fusion s'établissait ainsi à un montant de 2.088.751.671,73 €.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte que :

- la prime de fusion a été ajustée à la hausse dans les comptes de la Société, soit un ajustement d'un montant de 47.475.702,10 €, du fait de l'harmonisation au moment de la fusion des méthodes de comptabilisation des opérations en devises de la société CA Indosuez Wealth (Group) avec celles suivies par la Société ;
- la prime de fusion, suite à cet ajustement, était d'un montant de 2.136.227.373,83 € au 31 décembre 2021.

QUATRIÈME RÉOLUTION

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DU COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CINQUIÈME RÉOLUTION

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administratrice de Mme Meriem ECH-CHERFI, cooptée par le Conseil d'administration du 26 octobre 2022 en remplacement de Mme Catherine GALVEZ, pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Valérie BAUDSON, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

SEPTIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Mme Isabelle JOB-BAZILLE, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

HUITIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Pierre METGE, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIÈME RÉOLUTION

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, fixe à 100.000,00 € le montant brut de la rémunération payable aux membres du Conseil d'administration éligibles au titre de l'exercice 2023.

DIXIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

/ Nos implantations actives /

SIÈGE SOCIAL

Paris

01 40 75 62 62
17, rue du Docteur
Lancereaux
75 382 Paris
Cedex 08

EN RÉGIONS

Bordeaux

05 56 79 13 51
14, cours Xavier
Arnozan CS 71647,
33 064 Bordeaux Cedex

Lille

03 20 63 63 63
27, bis rue Vieux
Faubourg,
59 800 Lille

Lyon

04 72 56 31 80
2, rue du Président
Carnot CS 30128,
69 293 Lyon Cedex 02

Marseille

04 96 20 30 10
442, avenue du Prado
CS 80345,
13 008 Marseille Cedex

Nantes

02 40 35 80 00
Campus by CA -
140, route de Paris,
44 300 Nantes Cedex

Toulouse

05 34 45 24 70
3, rue de l'Écharpe,
31 000 Toulouse





04 /

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES
INDIVIDUELS
2022

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	1 910 967	794 357
Créances sur les établissements de crédit	492 230	1 494 013
Opérations avec la clientèle	1 786 870	1 495 203
Obligations et autres titres à revenu fixe	149	148
Parts dans les entreprises liées	3 011 452	2 877 692
Participations et autres titres détenus à long terme	427	604
Immobilisations incorporelles	37 221	44 441
Immobilisations corporelles	4 526	5 320
Autres actifs	38 687	40 758
Comptes de régularisation	113 184	95 685
TOTAL DE L'ACTIF	7 395 713	6 848 221

BILAN PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	1 968 520	2 022 159
Comptes créditeurs de la clientèle	2 398 084	1 765 335
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	9 311	25 095
Comptes de régularisation	139 321	160 777
Provisions	23 048	26 618
Capitaux propres	2 857 429	2 848 237
Capital souscrit	584 325	584 325
Primes d'émission	2 158 195	2 158 195
Réserves	11 737	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	23 860	49 203
Résultat de l'exercice	79 312	47 133
TOTAL DU PASSIF	7 395 713	6 848 221

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en milliers d'euros)

HORS-BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	215 668	139 923
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	0	0
Engagements d'ordre de la clientèle	111 897	83 114
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
Engagements sur instruments financiers		
Ensemble des opérations		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 522	6 792
Engagements reçus de la clientèle	2 083	2 153
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus		

COMPTES DE RÉSULTATS 2022

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	53 933	40 958
- Intérêts et charges assimilées	-21 253	-23 386
+ Revenus des titres à revenu variable	79 852	61 550
+ Commissions (produits)	152 033	143 984
- Commissions (charges)	-52 443	-52 578
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-220	5 033
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	18 495	14 010
- Autres charges d'exploitation bancaire	-123	-179
+/- PRODUIT NET BANCAIRE	230 274	189 392
- Charges générales d'exploitation	-134 184	-126 366
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-5 470	-5 537
+/- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	90 620	57 489
+/- Coût du risque	-10	1 846
+/- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	90 610	59 335
+/- Résultat net sur actifs immobilisés	-10 046	-4 377
- Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
+/- RÉSULTAT AVANT IMPÔT	80 564	54 958
+/- Résultat exceptionnel		-
- Impôt sur les bénéfices	-1 251	-7 825
+/- RÉSULTAT NET	79 312	47 133
Résultat par action (en euros)	2,04	1,21

1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE

La Société a participé à une augmentation de capital de sa filiale Azqore pour 35 MCHF en juillet 2022. Sa participation est de 82,86 % suite à cette opération.

La Société a cédé totalement sa filiale brésilienne DTVM en novembre 2022 en générant une perte de 6 M€ sur l'année 2022.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

La Société a acquis le 25 janvier 2023 une participation de 70 % dans Wealth Dynamics Limited, une fintech anglaise qui fournit des solutions de gestion du cycle de vie des clients pour les acteurs de banque privée. Cette opération, qui conforte la dynamique d'innovation d'Indosuez, permettra à Azqore d'élargir son offre et de renforcer sa proposition de valeur contribuant ainsi à son attractivité sur son marché.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les méthodes comptables et la présentation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliqué sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO (échéance juin 2024), à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (1^{er} janvier 2022 - 23 juin 2022 pour la période afférente à l'exercice 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Sur la période du 23 juin 2022 au 23 novembre 2022, un différentiel entre le taux d'emprunt et le taux de remplacement en Banque Centrale permet de dégager une rémunération additionnelle pour les participants. La Société a décidé de participer à ce mécanisme via un pool piloté par sa filiale CA Indosuez Wealth (Europe). La dynamique des crédits accordés à sa clientèle sur la période de référence lui a permis de bénéficier de cette bonification.

Commissions

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;
- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de

vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Société constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue « Expected CRÉDIT Loss » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables,

ou compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie ; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé *a minima* annuellement.

Les données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Société apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses). Afin d'apprécier la dégradation significative,

Le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la « probabilité de défaut » ou (« PD ») à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en encours sains (« stage 1 »), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
 - L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.
- Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :
- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
 - Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
 - L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
 - La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;

- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies. Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements. Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse. Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation *a minima* de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

2.2. PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles n° 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles n° 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus, ou à la valeur d'apport. Les titres libellés en devises (CHF) sont contre-valeurés en €.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement ANC n° 2014-07.

2.3. IMMOBILISATIONS

La Société applique le règlement ANC n° 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-

dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

La mali technique de fusion est comptabilisée au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC n° 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Concernant, les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

2.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transactions (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC n° 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrites en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories A et D de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - CRÉDIT Valuation Adjustment)

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9. OPÉRATIONS EN DEVICES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Société à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous

la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2014-07, la Société a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez / CA Indosuez Gestion du 25 juin 2021 applicable au 1^{er} janvier 2021. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Société a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

À compter de l'exercice 2021, la Société applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 2 633 milliers d'euros.

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.15. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Société.

2.16. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

2.17. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application de l'article n° 1124-61 du règlement ANC n° 2014-07, la Société donne « une liste des transactions significatives effectuées par

l'établissement avec les parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché » et présentent une importance significative.

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

BRÈVE DÉCLARATION SUR LES RISQUES

Déclaration en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE N° 575/2013.

L'appétit aux risques de la Société a été formalisé et approuvé pour la première fois par le Conseil d'administration de ex. CA Indosuez Wealth (Group) en 2015. Il est mis à jour régulièrement et au moins annuellement par le Conseil d'administration afin de rester en cohérence avec les objectifs financiers de la Société et de tenir compte des contraintes réglementaires, Pilier II notamment. L'appétit aux risques 2022 a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 avril 2022.

1.1. CADRE D'APPÉTIT AUX RISQUES

1.1.1 Démarche du groupe Crédit Agricole et niveaux de risques

En conformité avec la démarche du Groupe, la Société exprime son appétit aux risques de manière qualitative et de manière quantitative à partir d'indicateurs clés dont les plus significatifs sont déclinés en plusieurs niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires en matière de solvabilité et de liquidité, et de limites opérationnelles en matière de contrepartie, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale pour décision, au sein des comités ou instances prévues, en fonction de l'indicateur.
- la tolérance correspond à une gestion exceptionnelle des risques, pour un niveau de risques dégradés. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information simultanée de la Direction des Risques Groupe (DRG) et du Président du Comité Spécialisé des Risques et de la Conformité du Conseil d'administration de la Société, puis le cas échéant, du Conseil d'administration.

1.1.2. Rôle du conseil d'administration

L'appétit aux risques de la Société est approuvé par son Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale et après examen par le Comité Spécialisé des Risques et de la Conformité du Conseil. Le profil de risques de CA Indosuez est examiné régulièrement et *a minima* trimestriellement, par le Comité des risques et de conformité et le Conseil d'administration afin de s'assurer qu'il reste conforme à l'appétit aux risques tel que défini et le cas échéant, d'ajuster ce dernier aux évolutions de l'environnement économique, des contraintes réglementaires ou des objectifs commerciaux et financiers de la Société.

Appétit aux risques, stratégies-risques

Le Métier Gestion de Fortune exercé par la Société définit périodiquement une stratégie-risques qui est spécifique et cohérente avec ses objectifs financiers et son positionnement concurrentiel. Cette stratégie-risques est approuvée par le Comité Stratégies et Portefeuilles (CSP) présidé par la Direction générale de Crédit Agricole CIB, et par le Comité Risques Groupe (CRG) présidé par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et présenté en Conseil d'administration.

Afin de gérer les risques de réputation liés aux impacts environnementaux et sociaux de ses opérations, la Société a également défini, en coordination avec le Groupe, des politiques sectorielles de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Ces politiques précisent les critères d'analyse de ces risques spécifiques pouvant conduire la Société à ne pas réaliser une transaction présentant (ou, selon les cas, n'ayant pas) certaines caractéristiques (requis ou exclues) dans certains secteurs.

L'appétit aux risques de la Société est donc composé des quatre éléments suivants, formant un ensemble cohérent avec la stratégie de celle-ci :

- la stratégie-risques du Métier Gestion de Fortune ;
- le tableau de bord des indicateurs clés déclinés en deux niveaux de risque et faisant l'objet d'un suivi trimestriel ;
- cette brève déclaration ;
- la politique RSE.

Natures de risque : risques choisis et risques subis

Pour atteindre ses objectifs commerciaux et financiers, la Société choisit la plupart de ses risques : les risques de contrepartie, risques de marché ou risques de liquidité sont volontairement assumés pour en générer les revenus et la rentabilité escomptés. La Société définit alors son appétit en proportionnant les risques à la stratégie commerciale et aux objectifs financiers, en tenant compte de l'historique de ses performances, de sa position concurrentielle et du cycle économique en cours, tout en s'assurant de toujours respecter ses exigences réglementaires, de solvabilité et de liquidité notamment.

D'autres risques comme les risques opérationnels et certains risques de non-conformité sont essentiellement subis, même si la mise en place de mesures de protection et dispositifs de contrôles permettent d'en limiter l'occurrence et les conséquences éventuelles. La Société n'a pas d'appétence pour ces risques. L'appétit de la Société s'exprime alors par des indicateurs reflétant au mieux certaines modalités de contrôle et de surveillance ayant pour objectif de réduire l'impact de ces risques à un minimum incompressible et toléré.

1.2. PROFIL GLOBAL DE RISQUE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, le profil global de risque de la Société, sur les risques listés ci-dessous, est inférieur aux niveaux de tolérance approuvés par son Conseil d'administration, à l'exception de deux indicateurs de risque opérationnel.

1.2.1 Risques encadrés globalement

Solvabilité et liquidité

Solvabilité

L'indicateur clé du risque de solvabilité est défini par les emplois pondérés ou « Risk Weighted Assets » (RWA) calculés suivant les méthodes approuvées réglementairement.

Les RWA réglementaires quantifient la quasi-totalité des risques encourus par CA Indosuez : risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. Cet indicateur clé exprime bien la quantité globale de risques que la Société est prête à prendre (appétit), ne souhaite aucunement dépasser (tolérance).

Au 31 décembre 2022, les RWA réglementaires de la Société sont inférieurs au niveau de tolérance de la Société.

Liquidité

Les indicateurs clés du risque de liquidité incluent :

- les durées de résistance aux stress court terme de liquidité ;
- la Position en Ressources stables (PRS) ;
- le Liquidity Coverage Ratio (LCR) ; et
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR).

Les stress de liquidité à court terme sont conduits sur la base de scénarios de crise auxquels la Société entend pouvoir faire face en cas d'événement affectant le Groupe (crise idiosyncratique), l'ensemble du marché interbancaire (crise systémique) ou une combinaison des deux (crise globale).

La PRS, définie comme l'excédent des ressources stables sur les emplois durables, sert à préserver les Métiers des conséquences d'un stress de marché. Le LCR impose à la Société de conserver un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an, permettant d'encadrer les capacités de transformation de la Société en exigeant que les actifs stables soient

financés par un montant minimum de passifs stables.

Au 31 décembre 2022, tous ces indicateurs sont en conformité avec la tolérance de la Société en la matière.

1.2.2. Risques encadrés spécifiquement au sein de CA Indosuez

CRÉDIT

La Société encourt peu de risques de crédit, ses concours étant dans leur très grande majorité des crédits lombard, c'est-à-dire gagés sur des sûretés réelles : cash, titres, contrats d'assurance vie, etc. et définit donc son appétit au risque de crédit à partir de

- l'indicateur sur la proportion de crédits en blanc (c'est-à-dire non couverts par des sûretés réelles) ;
- le niveau de perte attendue par rapport à l'ensemble des revenus provenant de l'activité de crédit (cf. marges) ;
- la proportion des encours douteux et litigieux dans l'encours de crédit total de la Société.

Au 31 décembre 2022, ces indicateurs sont inférieurs au niveau de tolérance de la Société.

Risques opérationnels subis

Pour définir son appétit aux risques opérationnels subis, la Société a retenu trois indicateurs clés :

- le coût du risque opérationnel comptabilisé, en % du PNB réalisé sur la période ;
- le coût du risque de fraude comptabilisé, en % du PNB réalisé sur la période ;
- les incidents significatifs de risque opérationnel.

Au 31 décembre 2022, les deux premiers indicateurs ne sont pas en conformité avec la tolérance aux risques opérationnels de la Société à cause d'un incident opérationnel significatif subi en 2020 qui a généré le dépassement de ses seuils de tolérance en 2020, puis en 2021 et en 2022 du fait de provisions complémentaires.

Risques juridiques et de non-conformité

La Société n'a pas d'appétence pour les risques juridiques et de non-conformité. Néanmoins, toute activité bancaire générant des revenus est susceptible d'entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, du fait du non-respect des règles applicables à cette activité qu'elles soient de nature législative, réglementaire, ou qu'elles résultent de normes professionnelles ou déontologiques, ou encore d'instructions des dirigeants de la Société.

La Société encadre ces situations de risque de non-conformité inhérentes à la génération de revenus en mesurant :

- la proportion des activités réalisées avec les clients les plus risqués en matière de sécurité financière ;
- la proportion des activités réalisées sur les produits de marché les plus complexes ;
- le taux de conformité des dossiers d'entrée en relation avec des nouveaux clients ;
- le taux de traitement des alertes de criblage visant à identifier d'éventuelles infractions aux mesures de sanctions internationales ;

• le risque de conduite, qui est le risque d'un comportement inadapté, au regard de la réglementation et de l'éthique, d'un ou plusieurs collaborateurs, dans leurs relations avec les clients, les marchés financiers, les tiers (les fournisseurs, les partenaires, etc...) ou d'autres collaborateurs,

dont les conséquences financières ou non financières seraient préjudiciables pour l'image ou la pérennité de l'entité.

Au 31 décembre 2022, ces indicateurs sont inférieurs à leurs seuils de tolérance.

NOTE 1 - BILANS COMPARÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	2 403 197	2 288 370	114 827	5,02 %
Opérations avec la clientèle	1 786 870	1 495 203	291 667	19,51 %
Opérations sur titres	149	148	1	0,68 %
Comptes de régularisation et actifs divers	151 871	136 443	15 428	11,31 %
Participations, parts dans les entreprises liées	3 011 879	2 878 296	133 583	4,64 %
Immobilisations	41 747	49 761	-8 014	-16,10 %
ACTIF	7 395 713	6 848 221	547 492	7,99 %

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	1 968 520	2 022 159	-53 639	-2,65 %
Opérations avec la clientèle	2 398 084	1 765 335	632 749	35,84 %
Dettes représentées par un titre	0	0	0	NA
Comptes de régularisation et passifs divers	148 632	185 872	-37 240	-20,04 %
Provisions	23 048	26 618	-3 570	-13,41 %
Capitaux propres	2 857 429	2 848 237	9 192	0,32 %
dont résultat de l'exercice	79 312	47 133	32 179	68,27 %
PASSIF	7 395 713	6 848 221	547 492	7,99 %

NOTE 2 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

NOTE 2.1. - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	48 332	62 885	-14 553
Comptes et prêts à terme	430 879	1 421 502	-990 623
Valeur brute	479 211	1 484 387	-1 005 176
Créances rattachées	13 019	9 626	3 393
ENCOURS TOTAL	492 230	1 494 013	-1 001 783

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2022	31/12/2021
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	48,3				48,3		48,3	62,9
Sous-total	48,3	0,0	0,0	0,0	48,3	0,0	48,3	62,9
Comptes et prêts à terme	421,5	9,3			430,8	13,0	443,9	1 431,1
VALEURS NETTES AU BILAN	469,8	9,3	0,0	0,0	479,2	13,0	492,2	1 494,0

NOTE 2.2. - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	8 589	16	8 573
Comptes et emprunts à terme	1 950 208	2 015 170	-64 962
Valeur brute	1 958 797	2 015 186	-56 389
Dettes rattachées	9 723	6 973	2 750
VALEURS AU BILAN	1 968 520	2 022 159	-53 639

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2022	31/12/2021
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	8,6				8,6	0,0	8,6	0,0
Sous-total	8,6	0,0	0,0	0,0	8,6	0,0	8,6	0,0
Comptes et emprunts à terme	1 417,0	533,2			1 950,2	9,7	1 959,9	2 022,1
VALEURS AU BILAN	1 425,6	533,2	0,0	0,0	1 958,8	9,7	1 968,5	2 022,2

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 3.1. - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	172 658	88 136	84 522
Autres concours à la clientèle	1 608 570	1 403 537	205 033
Valeur brute	1 781 228	1 491 673	289 555
Dépréciations	-642	-976	334
Valeur nette	1 780 586	1 490 697	289 889
Créances rattachées	6 284	4 506	1 778
ENCOURS TOTAL	1 786 870	1 495 203	291 667

Le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 780,6 M€ contre 1 490,7 M€ en hausse de 291,7 M€. Cette évolution traduit notamment la hausse régulière des crédits accordés à la clientèle dans le cadre du développement commercial.

Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture	
				sur risques	sur créances douteuses
Ménages	725 714	643	-642	0,1	N/A
Entreprises financières	16 860			0,0	
Autres entreprises non financières	120 738			0,0	
TPE et Professionnels	923 558			0,0	
TOTAL	1 786 870	643	-642	0,0	0,0

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2022	31/12/2021
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Autres concours à la clientèle	927,9	241,0	363,3	76,5	1 608,6	6,3	1 614,8	1 407,9
Sous-total	927,9	241,0	363,3	76,5	1 608,6	6,3	1 614,8	1 407,9
Comptes ordinaires débiteurs	172,7				172,7		172,7	88,3
Dépréciations	-0,6				-0,6		-0,6	-1,0
VALEURS NETTES AU BILAN	1 099,9	241,0	363,3	76,5	1 780,6	6,3	1 786,9	1 250,9

NOTE 3.2. - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	111 244	150 944	-39 700
Autres dettes			
À vue	1 469 208	1 592 673	-123 465
À terme	815 741	21 713	794 028
Dettes rattachées	1 891	5	1 886
ENCOURS TOTAL	2 398 084	1 765 335	632 749

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 2 398 M€ à la fin de l'exercice 2022, à comparer à 1 765 M€ en 2021, en hausse de 633 M€. Dans le contexte de marché actuel, les comptes de dépôts à terme se développent fortement. Ces portefeuilles sont rémunérés pour les clients.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ménages	1 297,0	1 573,0
Entreprises financières	74,5	76,0
Autres entreprises non financières	135,5	97,2
TPE et Professionnels	889,2	19,0
Administrations centrales		0,2
Total	2 396,2	1 765,3
Dettes rattachées	1,9	0,0
ENCOURS TOTAL	2 398,1	1 765,3

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

Dépôts (en millions d'euros)	Durées résiduelles				Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2022	31/12/2021
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes à régime spécial	111,2				111,2		111,2	150,9
Autres dépôts de la clientèle	508,4	307,7			816,1		816,1	22,4
Comptes à vue créditeurs	1 468,8				1 468,9	1,9	1 470,7	1 592,0
VALEURS AU BILAN	2 088,4	307,7	0,0	0,0	2 396,2	1,9	2 398,1	1 765,3

NOTE 4 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	149	148	1
Actions et autres titres à revenu variable			
Valeur nette	149	148	1
Créances rattachées	0	0	0
TOTAL	149	148	1

NOTE 5 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

NOTE 5.1. - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	3 011 211	2 969 223	41 988
Participations et autres titres détenus à long terme	1 425	1 362	63
Valeur brute	3 012 636	2 970 585	42 051
Dépréciations	-757	-92 289	91 532
VALEUR NETTE	3 011 879	2 878 296	133 583

Le poste « Parts dans des entreprises liées » augmente de 42 M€.

Sur l'exercice 2022, CA Indosuez a cédé sa participation dans l'entité CA INDOSUEZ Wealth (Brazil) S.A. DTVM (valeur brute 100 M€) et pris une participation de 20 % dans l'entité Holding 20 (6 M€). L'entité CA INDOSUEZ Weath SERVICIOS I REPRESENTACIONES a été dissoute.

Enfin, CA Indosuez a participé à une augmentation de capital d'Azqore pour 35 M€.

À cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Situation au 31/12/2022
Dépréciations sur titres	92 289	6 087	97 619		757

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce qui institue l'obligation aux établissements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, nous vous confirmons que la Banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

Les mouvements constatés sur 2022 s'expliquent par des dotations complémentaires sur les titres DTVM pour 6,1 M€, puis une reprise de l'intégralité de provision suite à la sortie de ces titres.

La provision au 31/12/2022 se compose de la provision historique sur la participation Lesica n'appelant pas de commentaire particulier.

NOTE 5.2. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Sociétés	Devise	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital %	Valeur comptable		Prêts et avances	cautions et avals	CA OU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
					Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital											
1 - Filiales											
CA Indosuez Gestion	EUR	11 037	12 172	100 %	20 588	20 588	-	-	48 225	23 217	38 263
Compagnie Française de l'Asie	EUR	182 862	20 740	100 %	251 907	251 907			NC	NC	0
CA INDOSUEZ Wealth (Switzerland) S.A.	CHF	1 025 946	595 718	100 %	1 864 878	1 864 878	37000 CV EUR		366 949	60 330	26 700
AZQORE	CHF	7 292	91 818	83 %	231 268	231 268	53 500		168 400	-28 148	0
CA INDOSUEZ Wealth (Luxembourg)	EUR	415 000	120 928	100 %	607 761	607 761			168 800	82 375	5 000
CA INDOSUEZ Wealth (Asset Management)	EUR	3 000	3 624	100 %	3 000	3 000			NC	7 894	10 602
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1 - Filiales non reprises en A											
Filiales françaises		-	-	-	8	8	-	-	-	-	0
2 - Participations non reprises en A											
Autres participations françaises		-	-	-	138	138	-	-	-	-	0
LESICA	EUR	5 000	273		860	103			12 621	51	
HOLDING 20	EUR	NC	NC		6 019	6 019			NC	NC	0

i) Hors résultat de l'exercice.

NOTE 6 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	28 024	1 035	-233		28 826
Amortissements et dépréciations	-22 704	-1 735	139		-24 300
VALEUR NETTE AU BILAN	5 320	-700	-94	0	4 526
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	70 645	439	-6 086		64 998
Amortissements et dépréciations	-26 204	-3 734	2 161		-27 777
VALEUR NETTE AU BILAN	44 441	-3 295	-3 925	0	37 221
TOTAL	49 761	-3 996	-4 019	0	41 747

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles s'explique en partie par de nouvelles acquisitions en matériel informatique. Concernant les diminutions, il s'agit pour l'essentiel d'une mise au rebut de certaines composantes de notre SI.

NOTE 7 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 7.1. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes de règlements	8 897	5 778	3 119
Débiteurs divers ⁽¹⁾	29 790	34 980	-5 190
Produits à recevoir ⁽²⁾	91 596	86 488	5 108
Charges constatées d'avance	8 854	8 996	-142
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	12 734	201	12 533
TOTAL	151 871	136 443	15 428

(1) Un montant de 1 007 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

(2) dont 59,5 M€ de commissions OPCVM et Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2022.

NOTE 7.2. - COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Comptes de règlements	9 464	12 641	-3 177
Créditeurs divers	9 311	25 095	-15 784
Charges à payer ⁽¹⁾	109 477	106 700	2 777
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	20 380	41 436	-21 056
TOTAL	148 632	185 872	-37 240

(1) dont 27,6 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2022.

NOTE 8 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Provisions	23 048	26 618	-3 570

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements*	Fusion	Situation au 31/12/2022
Engagements de retraite et assimilés	10 570	834	-535	-2 633	1		8 237
Autres engagements sociaux	898		-38	-214	-2		644
Autres litiges et risques opérationnels ⁽¹⁾	15 111	2 738	-3 606	-2 190	2		12 055
Participations	39						0
Autres provisions		2 110			-37		2 112
TOTAL PROVISIONS	26 618	5 682	-4 179	-5 037	-36	0	23 048

* Les autres mouvements correspondent au changement de méthode concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

(1) comprenant 0,8 M€ suite contrôle fiscal de la holding, 4,4 M€ de provisions pour renégociation commerciale, 4,6 M€ de provisions pour litiges prud'hommes et 1,5 M€ de litiges clientèle.

(2) comprenant 2,1 M€ provision TRS.

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dette actuarielle au 31/12/N-1	10 571	9 862
Dette actuarielle au 31/12/N-1 EX Holding		5 302
Coût des services rendus	746	907
Coût financier	89	-1 568
Changement convention		-2 598
Rendement attendu des actifs	-1	-2
Gains/Pertes actuariels	-2 633	-730
Prestations payées	-535	-602
Dette actuarielle au 31/12/N	8 237	10 571

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Capital	584 325	584 325	0
Primes d'émission	2 158 195	2 158 195	0
Réserve légale	10 651	8 295	2 356
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	23 860	49 203	-25 343
Résultat de l'exercice	79 312	47 133	32 179
TOTAL	2 857 429	2 848 237	9 192

Les variations (hors résultat 2022) s'expliquent par l'affectation du résultat 2021.

ACTIONNARIAT	31/12/2022
CACIB	99,99 %
INDOSUEZ PARTICIPATIONS	0,01 %
TOTAL	100,00 %

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 10.1. - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
ouvertures de crédits confirmés	215 668	139 923
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle		
cautions, avals, autres garanties	111 897	83 114
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	6 522	6 792
Reçus de la clientèle	2 083	2 153
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements	0	0

NOTE 10.2. - ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUR OPÉRATIONS EN DEVISES)

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	100 510	100 304	152 027	152 284
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	971 345	959 521	716 229	730 752

NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ (en milliers d'euros)	31/12/2022 Encours notionnel	31/12/2022 Total juste valeur	31/12/2021 Encours notionnel	31/12/2021 Total juste valeur
OPÉRATIONS DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	819 646	-44 266	425 886	1 245
Prêteur	599 500	-5 035		
Opérations de change à terme				
Change à terme Donnés	677 941	46 119		
Change à terme Reçus	690 792			
OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Prêteur				
Emprunteur				
Autres instruments G/G				
TRS	10 036	-2 101	14 751	800

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2021 :

Nombre d'opérations traitées en 2022

Dont :	343
Swaps de taux d'intérêts Micro-couverture	292
Swaps de taux d'intérêts Macro-couverture	51

NOTE 12 - TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	32 680	17 572	15 108	86,0 %
Commissions nettes	99 590	91 406	8 184	9,0 %
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-220	5 033	-5 253	-104,4 %
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées			0	N/A
Revenus des actions	79 852	61 550	18 302	29,7 %
Autres produits nets d'exploitation	18 372	13 831	4 541	32,8 %
PRODUIT NET BANCAIRE	230 274	189 392	40 882	21,6 %
Charges générales d'exploitation	-134 184	-126 366	-7 818	6,2 %
Dotations aux amortissements	-5 470	-5 537	67	-1,2 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-139 654	-131 903	-7 751	5,9 %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	90 620	57 489	33 131	57,6 %
Coût du risque	-10	1 846	-1 856	-100,5 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	90 610	59 335	31 275	52,7 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-10 046	-4 377	-5 669	129,5 %
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	80 564	54 958	25 606	46,6 %
Résultat exceptionnel	-1			
Impôt sur les bénéfices	-1 251	-7 825	6 574	-84,0 %
RÉSULTAT NET	79 312	47 133	32 179	68,3 %

NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Commissions nettes	99 590	91 406	8 184
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	32 680	17 572	15 108
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-220	5 033	-5 253
Revenus des actions	79 852	61 550	18 302
Autres produits nets d'exploitation	18 372	13 831	4 541
PRODUIT NET BANCAIRE	230 274	189 392	40 882

Le produit net bancaire augmente de 40,9 M€ par rapport à 2021. Cette variation se compose principalement des éléments suivants :

- la hausse du poste « Revenus des actions », correspondant aux dividendes versés par les filiales apportés lors de la fusion,
- l'augmentation du revenu des opérations interbancaires avec la hausse des taux et le développement de nos activités clientèles,
- les « Autres produits nets d'exploitation », correspondant essentiellement à des frais de siège facturés aux filiales.

Les « Commissions nettes » sont exclusivement attribuées à l'activité historique commerciale de la banque. Elles sont essentiellement constituées de commissions sur encours en qualité de banque dépositaire et de courtier d'assurance.

Le résultat net des activités sur le portefeuille se compose des résultats de change et des reports/dépôts sur les titres et les éléments de couverture (emprunts et forwards).

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 14.1. - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Salaires et traitements	50 538	44 436	6 102
Charges sociales	22 024	22 964	-940
Intéressement & Participation	3 873	3 506	367
Impôts et taxes sur rémunérations	6 271	8 947	-2 676
Transferts Charges et Dotation pour risques et charges	-2 123	-2 085	38
FRAIS DE PERSONNEL	80 583	77 768	2 891

NOTE 14.2. - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Impôts et taxes	954	1 886	-932
Autres frais administratifs	52 647	46 712	5 935
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	53 601	48 598	5 003

Les autres frais administratifs intègrent des coûts de prestations externes.

NOTE 14.3. - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 735	1 693	42
Dotations sur immobilisations incorporelles	3 734	3 844	-110
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 470	5 537	-68

L'évolution des dotations n'appelle pas de commentaire particulier.

NOTE 15 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions et dépréciations	-1 263	-5 453
Dépréciations de créances douteuses	-1 263	-5 441
Autres provisions et dépréciations		-12
Reprises de provisions et dépréciations	1 676	7 561
Reprises de dépréciations de créances douteuses	1 587	6 445
Autres reprises de provisions et dépréciations	89	1 116
Variation des provisions et dépréciations	413	2 108
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-423	-467
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		205
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	-10	1 846

NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-6 087	-4 944
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-6 087	-4 944
Reprises de dépréciations	97 619	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	97 619	
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	91 532	-4 944
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	91 532	-4 944
Plus-values de cessions réalisées	3	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3	
Moins-values de cessions réalisées	-97 591	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-97 591	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-97 588	0
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-97 588	0
Solde en perte ou en bénéfice	-6 056	-4 944
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	6	567
Moins-values de cessions	-3 995	
Solde en perte ou en bénéfice	-3 989	567
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-10 045	-4 377

NOTE 17 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les sociétés	1 251	7 825

Pour rappel en 2021, le résultat fiscal tenait compte d'une réintégration de 204 M€ correspondant à l'écart de conversion sur les titres en CHF. L'impôt de 7,8 M€ avait été diminué d'une indemnisation de CACIB d'un montant de 49,8 M€.

La Banque fait partie depuis le 1^{er} janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A..

NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2022 aux Administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s'élève à 67 200 euros. Les effectifs moyens en activité sur 2021 sont au nombre de 487 personnes.

NOTE 19 - DIVIDENDES

En 2022, CA Indosuez a distribué un dividende de 70,12 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

En 2021, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas distribué un dividende au titre de l'exercice 2020.

En 2020, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas distribué un dividende au titre de l'exercice 2019.

NOTE 20 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes est la suivante au titre de 2022.

(en milliers d'euros)	2022		2021	
	Ernst & Young	PricewaterhouseCoopers	Ernst & Young	ACA Nexia
Certification des comptes	125	125	135	135
SACC	19	74	41	11
TOTAL	144	199	176	146

Le montant total des honoraires de EY & Autres, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 144 K€, dont 125 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité et 19 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques et constats à l'issue de procédures convenues).

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 132 K€, dont 125 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité, et 7 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques).

NOTE 21 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Pour CA Indosuez les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions de marchés. Les montants de ces transactions sont non significatifs.

Le Rapport annuel est publié
en français et en anglais.
En cas de divergence entre
les deux versions, la version
originale française fait foi.

Conception : Atelier Art'6
Réalisation : La Manufacture
Visuels : Unsplash, AdobeStock

Suivez-nous

